

Chaumont le 6/6/2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Notre association, Nature Haute-Marne souhaite intervenir dans le cadre de cette enquête . Nature Haute-Marne est la plus ancienne association de protection de la nature départementale, créée en 1969.

Vous trouverez en pièce jointe une plaquette de présentation de l'association précisant nos buts et actions .

Concernant ces projets d'éoliennes nous constatons :

1/ que 2 des éoliennes se situent à moins de 200 m des boisements (65 et 74 m respectivement) , point relevé par la Mrae. Cet emplacement ne respecte pas les recommandations du schéma régional éolien de Champagne-Ardenne. Nous demandons donc le déplacement ou la suppression des machines E2 et E4. (Depuis la création de la région Grand Est le schéma régional éolien est considéré comme caduc par certains, il faut cependant souligner que c'est le seul document de *planification organisée*, conduit par l'État et le Conseil Régional . Ayant fait l'objet d'une large concertation il a permis un développement à peu près organisé de l'éolien en Champagne-Ardenne, au contraire par exemple de ce qui se passe en Lorraine).

2/ A proximité des machines qui constituent ce projet de centrale éolienne se trouve des sites de fréquentation et surtout de reproduction du milan royal et de la cigogne noire.

Ces informations sont passées sous silence par le développeur dans ses études.

Concernant la cigogne noire il suffit de se reporter aux données d'un organisme public : l'Office National des Forêts , et concernant le milan royal, la LPO reconnue et missionnée par le ministère de l'Environnement a fourni de nombreuses informations qui ne semblent pas reprises. Nous vous remercions d'examiner particulièrement ce point.

Il est particulièrement incompréhensible que les développeurs qui font souvent état de la lourdeur et de la longue durée des études préalables à l'implantation des parcs éoliens puissent oublier des informations aussi importantes détenues et mises à disposition par les services de l'État ou des services qu'il a missionné à cet effet.

Concernant le milan royal de nombreuses données de *mortalité* par collision avec les éoliennes sont avérées et documentées maintenant en Haute-Marne : cette espèce a malheureusement prouvé sa sensibilité aux éoliennes et il importe donc que l'implantation des nouvelles machines prennent *totalemment en compte* le respect de cette espèce qui reste menacée.

Nous demandons donc que les machines susceptibles d'avoir des incidences sur le milan royal et la cigogne noire soit éloignées ou supprimées.

Nous demandons donc qu'un nouveau dossier soit présenté respectant totalement la biodiversité.

Dans l'attente nous ne pouvons que formuler un avis défavorable au projet actuel de centrale éolienne de Nogent/les jonquilles.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée

Chaumont le 6/6/2024

Le conseil d'administration de Nature Haute Marne